



**CONSEIL INTERNATIONAL
DES BOIS TROPICAUX**

**COMITÉ DU REBOISEMENT
ET DE LA GESTION FORESTIÈRE**

Distr.
GÉNÉRALE

CRF(LV)/2
1^{er} octobre 2021

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CINQUANTE-CINQUIÈME SESSION
Du 29 novembre au 3 décembre 2021
Session en visioconférence

RAPPORT SUR LES PROJETS ET AVANT-PROJETS ACHEVÉS

DANS LE DOMAINE DU REBOISEMENT ET DE LA GESTION FORESTIÈRE

**RAPPORT SUR LES PROJETS ET AVANT-PROJETS ACHEVÉS
DANS LE DOMAINE DU REBOISEMENT ET DE LA GESTION FORESTIÈRE**

A) PROJETS ACHEVÉS

(1) PD 383/05 Rev.2 (F) Développement des forêts communautaires au Gabon

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	899 832
ITTO Budget:		\$EU	594 432
Gouvernement du Japon:	\$EU	514 432	
Gouvernement de la France:	\$EU	60 000	
Gouvernement de la Norvège:	\$EU	20 000	
Gouvernement du Gabon:			305 400

Agence d'exécution: Direction générale des eaux et forêts

Période d'approbation: 40^e session du CIBT, mai-juin 2006, Mérida, Yucatán (Mexique)

Date de lancement et durée: Mars 2009 / Prévues: 36 mois Effective: 89 mois

Nouvelles dates approuvées d'achèvement du projet: Première prorogation: jusqu'en mars 2013 (NOLF.12-0274)
Deuxième prorogation: jusqu'en décembre 2014 (NOLF.14-0300)
Troisième prorogation: jusqu'en décembre 2015 (NOLF.15-0005)

I. Introduction

Le Conseil a approuvé ce projet à sa quarantième session à Mérida (Mexique) en juin 2006. Le financement n'avait pas été alloué alors, mais le projet a cependant été financé en intégralité à la quarante et unième session du Conseil en novembre 2006 à Yokohama (Japon). L'accord régissant l'exécution du projet a été signé le 13 mars 2007 et le premier décaissement de fonds de l'OIBT a eu lieu en mars 2009. Deux prorogations de ce projet sans financement OIBT supplémentaire ont été accordées par le Secrétariat de l'OIBT jusqu'en décembre 2014 sur demande officielle assortie de toutes les pièces justificatives requises, dont un plan des travaux et un budget détaillés. Toutefois, une version acceptable du rapport d'achèvement du projet ayant été reçue en août 2016, l'exécution de ce projet aura duré 89 mois au lieu des 36 initialement prévus par l'Agence d'exécution (Direction générale des eaux et forêts).

À l'issue de plusieurs relances, de 2016 à 2021, le rapport final d'audit financier du projet a été soumis en mai 2021, et il a été examiné par la Division des opérations, qui l'a jugé acceptable pour que ce projet puisse faire l'objet des procédures d'achèvement et de clôture.

II. Objectif du projet

Le projet avait pour finalité de contribuer à la gestion durable du domaine forestier rural, à l'organisation des domaines villageois et à la lutte contre la pauvreté chez les populations rurales par l'aménagement de forêts communautaires. Ses objectifs spécifiques étaient les suivants: 1) faire l'expérience de trois forêts villageoises pilotes; et 2) élaborer des lignes directrices GDF pour les forêts communautaires à partir des forêts expérimentales modèles.

III. Réalizations et produits du projet

La promulgation en 2001 du Code forestier n'a pas débouché sur la création de forêts communautaires au Gabon, comme moyen d'autonomiser les communautés locales dans la gestion du domaine forestier qui leur est alloué. Cela s'explique par l'absence de lignes directrices ou de directives officielles permettant d'appliquer les dispositions des articles consacrés à la création d'une forêt communautaire (FC). Les forêts communautaires sont supposées remplacer le *permis de pied d'arbre* (un permis de coupe stipulant un quota d'arbres exploitables) en vue d'aider les communautés locales à améliorer leur niveau de vie grâce aux

revenus à tirer des ressources d'une FC. Ce projet a contribué à la préparation des lignes directrices et directives officielles faisant défaut sur la base des réalisations et produits résumés ci-après:

- 1) Les principales actions du projet ont été axées sur le processus de facilitation et la mobilisation des diverses parties prenantes, sur les trois sites suivants qui ont été sélectionnés parmi les candidats indiqués dans l'étude de faisabilité des forêts communautaires menée en 2000: village d'Ongam (province de l'Estuaire), village de Nkang (province de Woleu-Ntem) et village d'Oyenano au lieu du village de Guiétsou (province de Ngounié).
- 2) La mise en œuvre du projet a contribué à élaborer et à valider les documents techniques de référence suivants fournissant des orientations claires pour la création et la gestion d'une forêt communautaire:
 - Guide de l'étude socio-économique;
 - Guide de la délimitation participative d'une forêt communautaire;
 - Guide de la cartographie participative d'une forêt communautaire;
 - Guide de l'inventaire forestier participatif d'une forêt communautaire; et
 - Guide de la préparation d'un plan simple d'aménagement pour une forêt communautaire.
- 3) Les documents techniques de référence susmentionnés et autres conclusions de ce projet ont abouti à la signature des textes juridiques suivants:
 - Décret ministériel n° 018/MEF/SG/DGF/DFC relatif aux procédures et formalités d'attribution et de gestion d'une forêt communautaire;
 - Décret ministériel n° 106/MFEPRN relatif au droit de réservation d'une forêt communautaire par une communauté locale, pour un droit de préemption en faveur des communautés locales; et
 - Décret ministériel n° 105/MFEPRN relatif aux spécifications de chacune des parties à la convention de gestion d'une forêt communautaire par une communauté locale.
- 4) Subséquemment aux décrets ministériels suscités, le projet a contribué à la création de la Forêt communautaire de Nkang dans le cadre de la signature des documents juridiques ministériels suivants:
 - Décision ministérielle attribuant la Forêt communautaire de Nkang (2 973 hectares) à l'Association N'NEM-MBO représentant les communautés locales de Nkang; et
 - Convention ministérielle n° 02/13/MEF/SG/DGF/DFCOM relative à la gestion de la Forêt communautaire de Nkang signée entre le Ministre des forêts et le Président de l'Association N'NEM-MBO, pour une durée de 20 années, sur la base du plan simple d'aménagement (PSA) préparé avec l'appui du projet. Le PAS fera l'objet d'une révision tous les cinq ans, une révision qui pourrait se traduire par une modification de la convention ministérielle moyennant un additif.

À l'achèvement du projet, un (1) village (Nkang) sur les trois impliqués dans la mise en œuvre du projet a officiellement été doté d'une forêt par décision ministérielle.

IV. Acquis et répercussions

Les textes juridiques et les documents techniques susmentionnés, qui ont été élaborés dans le cadre de l'exécution du projet, ont fourni les lignes directrices et directives qui ont abouti à l'attribution d'une forêt communautaire à un (1) village (Nkang) sur les trois impliquée dans la mise en œuvre du projet. Par conséquent, les organes gouvernementaux, et en particulier le Ministère des forêts, disposent d'outils permettant l'attribution et la gestion de forêts communautaires au Gabon. Une entité administrative appelée «Direction de la foresterie communautaire» (DFCOM) a été créée pour mettre en œuvre ce projet et devrait continuer de fonctionner comme unité spécialisée dans la foresterie communautaire au sein du Ministère gabonais des forêts. Il importe de noter que la mise en œuvre du projet a contribué à transférer des compétences en matière de foresterie communautaire au Ministère gabonais des forêts, ce par l'intermédiaire de ses agents qui ont travaillé sur son exécution et ont été sélectionnés pour travailler à la DFCOM (par exemple, le coordinateur du projet, Charles NDOUTOUME-OBAME, a été le premier responsable nommé à la tête de la DFCOM).

V. Enseignements dégagés et pérennisation

La mise en œuvre de certaines activités a connu des retards en raison du roulement interne de certains membres du personnel, impliqué dans l'exécution du projet, au sein du Ministère gabonais des forêts. Le problème a été résolu avec la création de la Direction de la foresterie communautaire (DFCOM) qui a eu la pleine responsabilité de l'exécution du projet. La DFCOM, une unité spécialisée chargée de la foresterie

communautaire au Gabon, devrait continuer d'apporter une assistance technique adaptée aux trois villages impliqués dans l'exécution du projet comme suit:

- Village de Nkang: pour la mise en œuvre harmonieuse du plan simple d'aménagement;
- Village d'Ongam: pour le suivi de l'obtention de la signature de la décision ministérielle lui attribuant une forêt communautaire, ainsi que la signature de la convention ministérielle de gestion; et
- Village d'Oyenano: pour la finalisation et la validation du plan simple d'aménagement requis pour la signature de la décision ministérielle portant attribution d'une forêt communautaire à ce village.

La mise en œuvre du projet PD 383/05 Rev.2 (F) a débouché sur la création, en juillet 2011, de la Direction des forêts communautaires (DFCOM), chargée de la foresterie communautaire, qui est la manifestation de l'intérêt du Gouvernement gabonais à tirer parti des réalisations du projet qui ont été exploitées pour la mise en place du DACEFI (Développement d'alternatives communautaires à l'exploitation forestière illégale), un projet financé par l'Union européenne pour encourager la foresterie communautaire au Gabon. La DFCOM doit jouer un rôle capital pour pérenniser les principales réalisations du projet PD 383/05 Rev.2 (F) en les incorporant dans les procédures de la législation nationale se rapportant à la foresterie communautaire, ce par l'élaboration de textes réglementaires et de documents techniques favorisant la gestion des forêts communautaires au Gabon.

VI. Remarques de conclusion

Le Secrétariat de l'OIBT ayant reçu le Rapport d'achèvement du projet, les rapports techniques, ainsi qu'un Rapport final d'audit financier acceptable, le Comité pourra souhaiter déclarer le projet PD 383/05 Rev.2 (F) achevé. Des exemplaires électroniques des rapports du projet sont à disposition sur demande auprès du Secrétariat.

(2) PD 646/12 Rev.3 (F) Mise en conservation de l'essence Cempaka (*Elmerrillia* spp.) par l'aménagement de plantations avec la participation des populations riveraines dans le nord de Sulawesi en Indonésie

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	564 037
Budget de l'OIBT:		\$EU	435 187
Gouvernement du Japon:	\$EU	435 187	
Gouvernement de l'Indonésie:		\$EU	128 850

Agence d'exécution: Institut de recherche forestière de Manado (MFRI), Agence de recherche-développement forestière (FORDA), Ministère indonésien de l'environnement et des forêts

Période d'approbation: Premier semestre 2013

Date de lancement et durée: Février 2016 / Prévues: 36 mois Effective: 58 mois

Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet: Prorogation jusqu'au 31 décembre 2020 (NOLF.20-0028)

I. Introduction

Ce projet a été approuvé dans le cadre du Cycle des projets du premier semestre 2013 et financé à la cinquantième session du Conseil international des bois tropicaux (CIBT) en novembre 2014. L'accord régissant l'exécution du projet a été parachevé en juin 2015. Après l'achèvement de toutes les dispositions d'ordre administratif, y compris la désignation du personnel du projet et la préparation d'un rapport initial assorti de Plans annuels d'opération détaillés, l'Agence d'exécution a entamé les travaux de ce projet en février 2016. La mise en œuvre du projet a pris du retard en raison du remplacement du coordinateur du projet. La durée du projet a été prorogée jusqu'à la fin de décembre 2020, sans rallonge budgétaire de la part de l'OIBT. En décembre 2020, l'Agence d'exécution a soumis le rapport d'achèvement et le rapport d'audit financier assortis des autres documents nécessaires aux procédures de clôture.

II. Objectif du projet

Le nord de Sulawesi, en Indonésie, connaît une demande croissante en bois de cempaka (*Elmerrillia ovalis*), ce bois ayant été utilisé comme matière première dans des maisons traditionnelles (logements démolis), car il a fait ses preuves contre les catastrophes naturelles. Cependant, l'offre en cempaka s'est réduite de façon spectaculaire et la filière bois du nord de Sulawesi s'est trouvée confrontée à de grandes difficultés d'approvisionnement de ce bois. Compte tenu de l'importance d'assurer un développement durable de l'exploitation de ce bois, le projet est conçu pour promouvoir la gestion durable des forêts de cempaka dans le nord de Sulawesi en traitant la question de sa pérennité sociale, environnementale et économique. L'objectif spécifique du projet est de faciliter la conservation et les plantations d'arbres cempaka avec la participation des communautés locales dans le nord Sulawesi.

III. Réalisations et produits du projet

L'objectif spécifique du projet a été atteint à travers la réalisation de trois produits destinés à remédier à la très lente progression de la création de plantations de cempaka, ce en raison des faibles capacités et de l'absence de participation des communautés locales au développement de plantations de cempaka auxquelles s'ajoute la faiblesse de la politique gouvernementale en matière de gestion des ressources en cempaka. Ces trois produits ont été réalisés à travers la mise en œuvre des activités/actions suivantes:

Produit 1: la capacité des populations à aménager et à valoriser les plantations de cempaka est augmentée

- Les peuplements de cempaka servant de sources de semences ont été recensés sur six sites du Nord Sulawesi (4 sites) et du Sud Sulawesi (2 sites), et des expérimentations sur les techniques adaptées à la récolte, au stockage et à la germination de semences de cempaka ont été menées.
- Un total de 18 ha de plantations de cempaka sur trois sites ont été créés au moyen de trois petites pépinières de démonstration, de formations et de travaux de recherche-développement de long terme.
- Un manuel technique pour la récolte, le stockage et la germination des semences a été préparé en bahasa, trois petites pépinières ont été créées tandis que les informations sylvicoles sur le cempaka ont été préparées en anglais.

Produit 2: l'installation de plantations de cempaka sur un mode participatif a été intensifiée

- des dialogues intensifs ont permis de mieux faire comprendre les avantages à long terme que les communautés locales plantent du cempaka.
- 52 riverains ont été formés aux techniques de création de pépinières et un manuel technique a été préparé.
- 45 chefs de communauté ont été formés aux techniques de plantation du cempaka et un manuel technique a été préparé.
- Des incitations adaptées aux communautés locales à cultiver le cempaka ont été déterminées de manière collaborative, et un solide programme de vulgarisation du cempaka a été élaboré et diffusé.

Produit 3: des principes intégrés visant à la conservation du cempaka ont été élaborés

- Les données sur le matériel sur pied de cempaka ont été recueillies, et une étude sur l'exploitation du bois de cempaka a été publiée
- Le quota annuel durable des coupes autorisées de bois de cempaka a été calculé.
- Des manuels opérationnels standard du cempaka ont été produits et rodés au moyen du matériel fourni pour le suivi des opérations forestières; et un plan stratégique de gestion intégrée pour la conservation et le développement des ressources en cempaka a été produit.

IV. Acquis et répercussions

À travers la mise en œuvre d'une série d'activités destinées à encourager la gestion durable des ressources en cempaka dans le Nord Sulawesi, le projet a contribué au développement sectoriel sous une forme ou une autre comme suit:

- Les incitations déterminées pour encourager les communautés locales à planter du cempaka ont convaincu les autorités à divers échelons que différentes formes d'incitations étaient nécessaires pour susciter et renforcer l'intérêt à l'égard de la conservation et du développement de la ressource en cempaka.

- L'étude sur l'économie de la transformation du bois de cempaka a convaincu le gouvernement et le secteur privé que l'efficacité des opérations et la qualité des produits nécessitaient d'être améliorés pour renforcer la compétitivité des industries de la maison en bois traditionnelle *Minahasa*.
- La formulation de manuels d'opération standards pour le suivi des opérations forestières faciliterait la tâche des autorités en matière d'application des lois forestières.
- La politique sur le niveau des coupes annuelles autorisées pourrait servir d'instrument efficace pour pérenniser la ressource en cempaka.
- Élaboration d'un Plan stratégique de gestion intégrée: la conservation et le développement de la ressource en cempaka dans le Nord Sulawesi ont contribué aux pistes de développement du cempaka à longue échéance.
- La formation d'un forum des parties prenantes du cempaka avec un plan d'exploitation à moyen terme et la désignation de ses membres réguliers servira de plateforme de discussion permanente sur le développement durable du cempaka dans le Nord Sulawesi.

V. Enseignements dégagés et pérennisation

En termes de réalisation des objectifs du projet et de mise en œuvre de ses activités, les enseignements clés tirés peuvent se résumer comme suit:

- Le problème central traité par le projet se justifiait pleinement dans la mesure où il reposait sur les problématiques observées concernant la conservation et le développement de la ressource en cempaka, et où il avait été confirmé par les parties prenantes.
- La création d'un forum des parties prenantes a pu être réalisée efficacement grâce à l'appui et à l'implication de décideurs de haut niveau et de parties prenantes influentes.
- Les incitations à planter du cempaka qui sont envisageables pour les communautés locales devront passer par un long processus institutionnel de sorte qu'il faudra un certain temps avant que leurs effets ne se concrétisent.
- Dans la mesure où l'organisation d'un atelier ou d'un séminaire en mode hybride (présentiel et en ligne) s'est avérée efficace pour réaliser les objectifs prévus et où il a suscité une grande participation, cela a valu la peine de l'envisager.
- Les facteurs clés de la réussite du projet tiennent en premier lieu à la capacité du coordinateur du projet à diriger et à la relation de travail avec les partenaires internes et externes.
- Le haut degré de conformité de l'unité de gestion du petit projet aux règles et procédures s'appliquant à l'OIBT ainsi qu'à l'accord de projet ont facilité l'achèvement du projet.
- Il a été nécessaire d'actualiser les indicateurs de réalisation, qui avaient été insuffisamment définis au stade de la formulation du projet, au stade de la mise en œuvre, en prenant en compte les avancées, ce afin d'assurer le caractère mesurable et l'utilité des indicateurs d'évaluation finale des réalisations du projet.

La pérennité du projet à son achèvement devrait perdurer dans le cadre des conditions en place qui ont été développées dans le cadre du projet:

- L'intérêt grandissant des communautés locales pour le développement de plantations de cempaka et leur participation croissante en la matière.
- La disponibilité de sources de semences de cempaka pour appuyer la plantation de cempaka sur une vaste surface.
- L'intention de l'Agence pour la recherche-développement et l'innovation environnementale et forestière de Manado de mener une étude R&D de long terme sur la croissance et le rendement des essences de cempaka sur les placettes de démonstration en place avec l'appui de l'Agence forestière de la province du Nord Sulawesi.
- Le renforcement de la future politique gouvernementale en matière de gestion durable de la ressource en cempaka par l'exploitation des données et informations pertinentes issues du projet.
- Le fonctionnement du forum provincial des parties prenantes du cempaka dans le Nord Sulawesi contribuera au développement à long terme de la ressource en cempaka.

VI. Remarques de conclusion

Dans l'ensemble, le projet a été utile pour la conservation et les plantations de cempaka, car il a permis d'améliorer les capacités des communautés locales et d'accroître l'appui des autorités sur le plan de la politique en matière de développement de plantations de cempaka dans le Nord Sulawesi, en Indonésie.

Le Secrétariat de l'OIBT ayant reçu le Rapport d'achèvement du projet, les rapports techniques, ainsi qu'un Rapport final d'audit financier acceptable, le Comité pourra souhaiter déclarer le projet PD 646/12 Rev.3 (F) achevé. Des exemplaires électroniques des rapports du projet sont à disposition sur demande auprès du Secrétariat.

(3) PD 741/14 Rev.3 (F) Renforcement des capacités à assurer la gestion durable des forêts tropicales sclérophylles du littoral nord du Pérou

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	988 886
Budget de l'OIBT:		\$EU	437 478
Gouvernement du Japon:	\$EU	437 478	
AIDER:		\$EU	551 408

Agence d'exécution: Association de recherche-développement intégrale (*Asociacion Para La Investigacion y Desarrollo Integral*, AIDER)

Période d'approbation: Rev.2: approuvée au deuxième semestre 2014
Rev.3: approuvée au premier semestre 2016

Date de lancement et durée: Mai 2017 / Prévues: 30 mois Effective: 46 mois

I. Introduction

Ce projet a été approuvé dans le cadre du Cycle des projets du deuxième semestre 2014, par le biais du système électronique d'approbation mis en place, et le financement complet de sa mise en œuvre a été annoncé en mars 2016. Le texte de l'accord régissant l'exécution du projet a été finalisé en avril 2017 après le décaissement des fonds du projet par le donateur, suite à la résolution de la défaillance financière. L'Agence d'exécution a terminé de soumettre en mai 2017 l'ensemble des pièces justificatives nécessaires pour autoriser le virement de la première tranche de fonds et le démarrage de la mise en œuvre du projet.

II. Objectif du projet

Ce projet a pour objectif d'améliorer les capacités limitées des intervenants principaux à ralentir et/ou à juguler la dégradation des forêts tropicales sclérophylles, sur la côte nord du Pérou, couvrant les trois départements qui partagent cet écosystème: Tumbes, Piura et Lambayeque.

III. Réalisations et produits du projet

Le projet a permis d'améliorer les conditions de vie des communautés rurales grâce à la conservation et à l'exploitation durable des forêts tropicales sclérophylles. De manière plus spécifique, il a permis de renforcer les capacités des parties prenantes clés dans la région pour mettre en place des politiques de gestion durable des forêts sclérophylles dégradées. Les acquis du projet comprennent: l'amélioration de la gestion des forêts au niveau de l'administration forestière régionale; la promotion de la participation active du secteur public et de la société civile au dialogue et à des espaces de concertation en vue d'améliorer les décisions prises en matière de gestion régionale de la forêt; et le renforcement des capacités techniques et opérationnelles pour assurer la gestion communautaire de la forêt sur la côte nord du Pérou.

IV. Acquis et répercussions

Les acquis et répercussions des activités du projet concernées sont les suivants:

Activité 1.1 Mettre au point des sessions de formation sur les questions administratives et techniques pour l'administration publique régionale de la GDF

Avec l'appui du projet et le concours de l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), plusieurs ateliers de formation sur la méthodologie de cartographie forestière de la côte nord du Pérou ont été tenus. Ces ateliers ont permis d'améliorer les capacités des divers officiels et spécialistes du SERFOR ainsi que des pouvoirs régionaux de la région nord (Piura, Tumbes et Chiclayo) à faire usage du Système d'information géographique (SIG) et de la télédétection. En outre, des logiciels libres d'accès ont été employés pour le processus de cartographie thématique dans chacune des régions.

Activité 2.1: Renforcer la coordination, le dialogue et les espaces de coordination au niveau régional avec la participation de la société civile

Le projet a organisé une réunion du Réseau des chercheurs sur les forêts sclérophylles conjointement avec les services de l'ATFFS-SERFOR à Piura, qui a permis de:

- Renforcer le réseau de recherche sur les forêts sclérophylles et améliorer l'articulation des problématiques relevant des forêts sclérophylles entre les secteurs public, privé et la société civile
- Renforcer les capacités de recherche
- Promouvoir la recherche-développement et l'innovation dans la conservation des forêts et de la faune
- Renforcer les mécanismes de communication et les connaissances traditionnelles sur les forêts sclérophylles
- Formuler des stratégies de financement des activités scientifiques
- Adopter un dispositif de suivi de la situation actuelle des investigations.

La Plateforme macrorégionale sur les forêts de la côte nord a bénéficié d'un appui tout au long du projet, notamment en collaborant avec les réunions et le renforcement des capacités des pouvoirs publics régionaux. Le projet a par ailleurs encouragé trois alliances stratégiques relevant du développement de projets de gestion durable et restauration de forêts sclérophylles:

- L'alliance avec le SERFOR aux fins d'élaborer un projet de plantations forestières en forêt sèche, dans les zones limitrophes de l'Équateur
- L'alliance avec un fonds privé international en vue de concevoir un projet sur les services écosystémiques et les chaînes de valeur sans déforestation
- Une coordination préliminaire avec le Ministère de l'environnement portant sur une proposition qui sera présentée dans le cadre du 7^e Cycle de reconstitution des fonds du Fonds pour l'environnement mondial (FEM-7) en lien avec la gestion durable des forêts sclérophylles.

Activité 2.2: Élaborer et mettre en œuvre un plan de diffusion des avantages de la GDF pour le secteur public et la société civile

Le projet a conduit un recueil extensif de données et des consultations pour produire le Plan de diffusion sur la gestion des forêts sclérophylles dans les régions de Piura, Tumbes et Lambayeque.

Dans le cadre du projet, deux supports didactiques pour l'enseignement et la diffusion sur les forêts sclérophylles ont été préparés, comme suit:

- Une histoire: «El Algarrobito»
- Une bande dessinée: «Shinamp»

Ces deux supports ont été présentés aux autorités forestières et régionales des trois régions: Piura, Tumbes et Lambayeque. En outre, les écoles de ces régions en ont reçu des exemplaires afin de sensibiliser les enfants aux ressources des forêts sclérophylles et à leur importance.

Une vidéo ciblant le grand public a par ailleurs été préparée, dans le but de sensibiliser aux forêts sclérophylles. Des spots radio de sensibilisation à l'importance des forêts sclérophylles ont été produits et sont diffusés sur les stations de radio locales à Piura (Radio Cutivalu), Lambayeque (Radio Zone 5) et Tumbes (Radio Hechizera). Un concours de photos, «Connaître les forêts sclérophylles de la côte nord du Pérou», a également été organisé.

Activité 2.3: Développer des événementiels de sensibilisation ciblant les autorités, les responsables, les usagers de la forêt et le grand public, au niveau local et régional, sur la conservation des forêts sclérophylles tropicales de la côte nord.

Le projet a mené plusieurs activités de sensibilisation, dont une en collaboration avec le SERFOR pour coïncider avec la Journée internationale de la diversité biologique appelée «Conversation autour de la biodiversité biologique des forêts sclérophylles saisonnières du nord du Pérou». Les expériences de la gestion durable des forêts sclérophylles promues par le projet ont été présentées lors de manifestations stratégiques internationales, en tirant parti des alliances interinstitutionnelles avec des acteurs clés. Au nombre de ces manifestations, on citera la NAP Expo de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) à Songdo, en République de Corée, et la Réunion annuelle 20x20 à Buenos Aires, en Argentine.

Activité 2.4: Développer les aptitudes sociales des membres des communautés pour dynamiser leur participation dans les espaces de dialogue

Une grande réunion a été organisée dans les bureaux d'AIDER à Lima en vue de faciliter l'élaboration d'une stratégie de développement rural prenant en compte le changement climatique. Un dialogue a eu lieu avec un

groupe de femmes sélectionnées dans les milieux urbain et rural, au cours de laquelle les points suivants ont été discutés:

- Le rôle joué par les femmes dans la société
- Leur expérience de situations relevant du changement climatique
- La consultation des femmes sur le changement climatique.

Avec l'appui du projet et sous la direction du Service national des forêts et de la faune (SERFOR), qui dépend du Ministère de l'agriculture et de l'irrigation, de l'Association de recherche-développement intégrale (AIDER) et du Centre des communautés rurales des forêts sclérophylles (CECOBOSQUE), s'est tenu à Piura le premier Forum des communautés intitulé «Communautés organisées, forêts durables». Le Forum a analysé la problématique de l'organisation de communautés, et a préparé un guide pour impliquer les chefs de communauté et leurs partenaires dans l'utilisation durable et la conservation des forêts.

Activité 3.1: Organiser des sessions de formation aux techniques et pratiques d'élaboration et de mise en œuvre des plans de gestion forestière

L'équipe du projet a participé à plusieurs manifestations et ateliers sur le développement et la mise en œuvre de plans de gestion forestière pour les forêts sclérophylles. Au nombre d'entre eux figurent notamment des réunions sur «Les bonnes pratiques et la réglementation de la production de semences forestières» (organisée en collaboration avec l'Institut national de l'innovation agricole dans la ville de Chiclayo) et une manifestation destinée à former les parties prenantes impliquées dans le processus de zonage des forêts de la région de Tumbes. L'équipe du projet a coorganisé le troisième Congrès régional des forêts sclérophylles (III COREFOR) à Chiclayo et y a participé.

V. Enseignements dégagés et pérennisation

Le processus de mise en œuvre du projet et ses acquis ont mis en lumière l'importance cruciale de travailler en étroite coopération avec les autorités régionales et les communautés locales afin d'enregistrer des avancées significatives s'agissant de s'attaquer aux défis de la gestion des forêts et du changement climatique en ce qui concerne les forêts sclérophylles du Pérou.

Les autorités régionales impliquées dans le projet ont élaboré un projet ONU-REDD+ connexe en collaboration avec le Ministère de l'environnement, qui finance des travaux d'expertise-conseil en vue de déterminer les besoins supplémentaires en renforcement des capacités et les opportunités de partenariats; l'équipe du projet continue de collaborer avec ce projet consécutif et ces travaux d'expertise-conseil.

Le projet a par ailleurs favorisé trois alliances stratégiques destinées à développer des projets consécutifs de gestion durable et de restauration des forêts sclérophylles:

- Une alliance avec le SERFOR portant sur un projet visant à créer des plantations forestières d'essences adaptées dans les zones de forêt sèche limitrophes de l'Équateur
- Une alliance avec un fonds privé international visant à concevoir un projet portant sur les services écosystémiques et les chaînes de valeur sans déforestation
- La coordination avec le Ministère de l'environnement concernant une proposition présentée au FEM-7 sur la gestion durable des forêts sclérophylles.

L'équipe du projet continue de s'impliquer dans ces initiatives, en veillant à ce que les autorités locales et autres parties prenantes soient tenues informées et soient impliquées selon que de besoin, contribuant ainsi d'autant à la pérennité des produits du projet de l'OIBT.

VI. Remarques de conclusion

Le projet a atteint ses objectifs et a amélioré les capacités des autorités régionales en matière de gestion des forêts sclérophylles. L'effet de synergie entre les actions sur les forêts sclérophylles au niveau régional et d'autres initiatives liées à la gestion durable des forêts s'améliore, avec l'intervention directe du SERFOR et d'organisations de la société civile.

Tous les produits du projet, y compris le rapport d'achèvement, sont consultables (dans leur version espagnole d'origine) au moyen du moteur de recherche de projets sur le site web de l'OIBT. Un rapport final d'audit des fonds du projet fournis par l'OIBT donnant satisfaction a été soumis au Secrétariat de l'OIBT, qui l'a approuvé. Le Comité pourra donc déclarer ce projet achevé.

(B) AVANT-PROJETS ACHEVÉS

(1) PPD 191/18 Rev.1 (F) Appui aux collectivités locales de la plaine du Mono pour la promotion et la gestion durable des forêts communautaires au Togo

Budget et sources de financement:

Budget total:			\$EU	102 983
Budget de l'OIBT:			\$EU	71 211
Gouvernement des États-Unis:	\$EU	71 211		
Gouvernement du Togo:			\$EU	31 772

Agence d'exécution: Association «Les Amis de l'Environnement» (AMEN, organisation de la société civile) en collaboration avec la Direction des ressources forestières (DRF)

Période d'approbation: Septembre 2018

Date de lancement et durée: Mai 2019 / Prévues: 10 mois Effective: 16 mois

I. Introduction

Cet avant-projet d'une durée de dix mois a été approuvé en septembre 2018 par le biais de la procédure d'approbation électronique au cours de la cinquante-quatrième session du Conseil, et a été intégralement financé lors de cette même session du CIBT en novembre 2018, grâce à la généreuse contribution du Gouvernement des États-Unis. L'accord d'avant-projet a été signé par les parties en mars 2019. L'agence d'exécution a lancé la mise en œuvre de l'avant-projet suite au décaissement de la première tranche des fonds de l'OIBT le 28 mai 2019.

L'exécution de cet avant-projet a été perturbée par les mesures de restriction prises en raison de la pandémie de COVID-19 (sur les déplacements et réunions) qui ont été instaurées par le Gouvernement du Togo au cours du premier semestre 2020. Ainsi, dans la mesure où une version acceptable du rapport d'achèvement de l'avant-projet a été reçue en septembre 2020, la période de mise en œuvre de l'avant-projet aura duré 16 mois au lieu des dix initialement prévus par l'Agence d'exécution (AMEN). Le rapport final d'audit financier, qui a été soumis en janvier 2021, a été examiné par la Division des opérations et jugé acceptable pour permettre de lancer la procédure d'achèvement et de clôture de cet avant-projet.

II. Objectif de l'avant-projet

Cet avant-projet avait pour objectif de développement de contribuer à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers de la plaine du Mono au Togo. Son objectif spécifique était d'apporter une assistance aux autorités locales dans l'élaboration d'une proposition de projet complète pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité de la plaine du Mono au Togo.

III. Réalisations et produits du projet

Cet avant-projet visait à conduire une étude de référence sur la Zone écologique III du Togo afin de préparer une proposition de projet sur la conservation et la gestion durable des formations végétales naturelles de la plaine du Mono, au Togo. Dans l'optique de l'élaboration d'un projet ultérieur, la mise en œuvre de cet avant-projet se justifie par l'absence de données résultant de l'obsolescence des études existantes sur la zone doublée du manque d'expertise au niveau national et d'un manque de matériel et de moyens financiers. Ces déficits ont été considérés comme des contraintes majeures pour la formulation directe d'une proposition de projet complète.

Les réalisations et produits de l'avant-projet qui ont contribué à formuler une proposition de projet complète, se résument comme suit:

Produits escomptés	Principaux résultats et réalisations
<p>Produit 1: Les données des études forestières, socio-économiques, juridiques et environnementales sont disponibles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'agence d'exécution de l'avant-projet a mené des campagnes de sensibilisation, en collaboration avec les parties prenantes concernées, destinées à sensibiliser les communautés riveraines qui seront couvertes par le futur projet. Elles ont offert l'opportunité d'échanger des idées sur l'objectif de ce futur projet, qui sera élaboré à travers l'exécution de cet avant-projet; • Les données issues des études menées dans les domaines forestier, socio-économique, juridique et environnemental ont été mises à disposition à travers les quatre rapports techniques qu'ont soumis les consultants/sous-traitants en vue de la préparation d'une proposition de projet complète soumise à temps pour être intégrée au cycle régulier des projets de l'OIBT. Ces quatre études techniques ont couvert une sélection de villages/municipalités situés dans les départements togolais suivants: Agou (Avétonou), Amou (Amou-oblo), Anié (Pallakoko), Blitta (Welly et Assoukoko), Est-Mono (Morétan), Haho (Wahala), Kpélé (Kpélé-Toutou), Moyen Mono (Tado), Ogou (Gléi et Akparè), Sotouboua (Aouda et Kazaboua) et Tchamba (Koussountou et Bago).
<p>Produit 2: Une stratégie et un projet d'appui aux collectivités locales de la plaine du Mono pour la promotion et la gestion durable des forêts communautaires au Togo sont formulés et soumis à l'OIBT</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les structures locales de coordination des actions des principales parties prenantes, à raison d'une par village/municipalité situés dans les départements, ont inclus les propriétaires fonciers et chefs traditionnels locaux qui ont la main sur les terres forestières qui seront utilisées pour mettre en œuvre le futur projet dans la plaine du Mono. • Une proposition complète de projet a été élaborée, en puisant dans les apports des rapports techniques, et a été évaluée par le 55^e Panel d'experts. Le numéro et l'intitulé du projet sont: PD 911/20 (F) «Appui au renforcement du cadre de consultation pour la gestion participative et durable de la forêt classée d'Aou-Mono».

IV. Acquis et répercussions

Les principaux acquis et répercussions de l'avant-projet, dans et autour des sites de mise en œuvre du futur projet, sur le plan des produits et activités connexes, peuvent se résumer comme suit:

- Contribution à la sensibilisation accrue des parties prenantes concernées au besoin de se mobiliser afin d'assurer une collaboration harmonieuse entre elles pour exécuter le futur projet avec les communautés locales de la plaine du Mono, au Togo; et
- Sensibilisation au potentiel des activités du futur projet s'agissant d'améliorer les moyens d'existence et la sécurité alimentaire dans le but de réduire la pauvreté chez les communautés locales qui participeront à la mise en œuvre du futur projet dans la plaine du Mono, au Togo.

La tenue d'un atelier afin de restituer les constatations des quatre rapports techniques aux parties prenantes concernées a été retardée en raison de la pandémie de Covid-19 au Togo, qui a donné lieu à des mesures de restriction sur les déplacements et réunions. Le but de cet atelier était de discuter de la stratégie adaptée à la future proposition de projet.

V. Enseignements dégagés et pérennité

L'un des enseignements majeurs dégagés de la mise en œuvre de cet avant-projet tient à la réticence des propriétaires fonciers des sites forestiers à être couverts par le futur projet avec la participation des communautés locales. Afin d'assurer l'exécution harmonieuse du futur projet, il importerait de démarrer par un processus de concertation idoine entre les parties prenantes pour contribuer à assurer la participation et l'adhésion des propriétaires de terres forestières, ainsi que celle des chefs traditionnels des communautés locales de la plaine du Mono. La viabilité du futur projet dépendra de l'aptitude des parties prenantes à vaincre

cette réticence de la plupart des propriétaires à partager leurs terres pour les besoins des opérations/actions forestières faisant appel aux communautés locales.

VI. Remarques de conclusion

Dans la mesure où le Secrétariat de l'OIBT a reçu le rapport d'achèvement, les rapports techniques, la proposition complète de projet portant le numéro PD 911/20 (F) ainsi qu'un rapport d'audit financier final donnant satisfaction, le Comité pourra déclarer achevé l'avant-projet PPD 191/18 Rev.1 (F). Cet avant-projet fera l'objet de la procédure d'achèvement et de clôture conformément aux règles et procédures pertinentes de l'OIBT. Des exemplaires électroniques des rapports relatifs à l'avant-projet sont disponibles, sur demande, auprès du Secrétariat de l'OIBT.

* * *